

Phares: marque	2/ SIEM HL	Indicateurs de direction	AV= 2 comb.av. feux pos. (bl.) +
Feux de croisement	2/ Bilux	2 latér. derr. portes cab. (or.)	- AR=au-dess. feux
Feux de position	2/ séparés au-dess. phares	Essuis-glace	2/ électriques [AR et stop (or.)
Phare brouillard	—	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Feux arrière	2/ comb.av. feux stop	Rétroviseur	2/ latér. à l'extér. du vhc.
Réfecteurs	2/ comb.av. feux AR et stop	Indicateur de vitesse	cadran km/h
Feu stop	2/ comb.av. feux AR	Figurine de radiateur	aucune
Eclairage No. de contrôle	1/ à gche. au bas battant de porte pr. pl. haute **)		
Phare marche arrière	—		
Équipement électrique	12 Volts		
Niveau du bruit	80 dB à 4'800 t/min.	-Tuyau d'échappement à l'arrière vers la gauche ***)	

Observations et exceptions

- *) Places assises: le siège rabattable de la première rangée (à côté de la porte latérale) doit être recouvert d'un coussin supplémentaire de 420 mm minimum.
- **) Eclairage No. de contrôle: l'installation d'origine doit être modifiée par l'adjonction d'une cale en biais, de façon à ce que la fenêtre atteigne une position horizontale (cas contraire éclairage de la plaque de contrôle insuffisant).
- ***) Tuyau d'échappement: doit être dirigé horizontalement vers l'arrière, c'est à dire ni vers la droite, ni vers le sol.